

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/10/2022

Dossier complet le :

28/10/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0329

1. Intitulé du projet

Aménagement du carrefour pour l'accès à la station de ski de LAYE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département des Hautes-Alpes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Président du Département

RCS / SIRET

2 | 2 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 8 | 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	<p>Infrastructures routières : routes de longueur <3km</p> <p>Le dimensionnement correspondant au projet concerne un linéaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -340m pour la voie principale (Route Nationale N°85), -83m pour la voie secondaire (Route Départementale N°88) 83m pour le chemin rural N°11 (dit de Notre Dame) -135m pour le chemin rural N°12 (dit de Champ chevalier)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le carrefour existant est implanté en rase campagne, dans une longue ligne droite de la RN85 avec des accès secondaires de chaque côté de la RN85. Ce carrefour en T sera transformé en carrefour en croix, afin de ramener le chemin rural N°11 au point d'intersection du carrefour. Le chemin rural N°12, quant à lui sera raccordé à la RD88. Ces déviements sont liés au cumul des longueurs normatives (stockage, sifflet, alignement droit, déport, pré signalisation), qui positionne la fin du marquage au sol au-delà des intersections existantes avec la voie principale.

Au regard de la topographie du site, l'implantation du projet vise à minimiser les terrassements en épousant le plus possible l'état du terrain naturel existant, les eaux pluviales provenant de la plate-forme s'écouleront identiquement au système en place par écoulement latéral vers un fossé en pleine terre ou seront rejetées directement dans le milieu naturel par ruissellement sur les talus enherbés. La haie de la parcelle ZI12 constituant un masque de visibilité sera coupée, ainsi que les arbres de la parcelle ZI 56. Les réseaux impactés seront déplacés ou rétablis en concertation avec les exploitants. Par ailleurs, l'intégration visuelle des terrassements s'effectuera par une projection de semences adaptées au milieu naturel.

Pour faciliter l'exploitation hivernale de la route, les terre-pleins centraux ne seront pas matérialisés par une bordure, mais par un marquage au sol. Conformément à l'aménagement des routes nationales, une glissière de sécurité sera implantée le long de la RN85.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du projet de modernisation de la RN85, l'aménagement du carrefour permettra d'offrir de meilleures conditions de sécurité pour les usagers, d'améliorer la visibilité et la lisibilité des espaces, tout en limitant les emprises foncières.

En termes fonctionnels, il sécurisera les mouvements de tourne à gauche dans le sens RN85-> RD88 ; ainsi que les mouvements de tourne à gauche dans le sens RN85-> chemin rural N°11 pour les riverains du lieu-dit : LES QUERGLES BAS.

D'autre part, pour les usagers de la RD88 il permettra d'atteindre la distance de visibilité exigé réglementairement par la suppression d'arbres localisés sur l'accotement à l'Ouest de la RN85.

Par ailleurs, le projet permettra d'améliorer la lisibilité avec la mise en conformité de la signalisation du carrefour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du carrefour consiste à réaliser des travaux de dégagement des emprises, de terrassements généraux, d'assainissement d'eau pluviale, de réalisation de chaussée avec terre-pleins centraux, de déplacement de réseaux, d'ensemencement des talus et de signalisations verticale et horizontale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement du carrefour nécessite une exploitation courante de la route tels que l'entretien et la surveillance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure administrative de déclaration d'utilité publique, si l'acquisition des emprises foncières ne peuvent aboutir par la négociation amiable engagée entre la collectivité territoriale et les propriétaires.

Par ailleurs, la collectivité territoriale sollicitera la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes pour la procédure administrative liée à l'abattage d'arbres.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
• voie RN85+ bande dérasée + largeur TPC :	• (2 x 3.50) + 1.75 + 2.00 à 5.00 (m)
• pré-signalisation (NORD)+ déport+ AD+ sifflet+ stockage	• 58.50+22.50+10.00+25.00+30.00(m)
• déport+ AD+ sifflet+ stockage+ pré-signalisation (SUD)	• 30.00+20.00+10.00+22.50+58.50(m)
• voie RD88 + bande dérasée :	• (2 x 3.00) + 1.75 (m)
• chemin rural N°11 :	• (2 x 3.00) m
• chemin rural N°12 :	• (2 x 2.00) m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RN85
RD88
chemin rural N°11 dit : de Notre Dame
chemin rural N°12 dit : de Champ
Chevalier

Commune de LAYE

Coordonnées géographiques¹

Long. 44°37'59" Lat. 06°05'04"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44°37'53" Lat. 06°05'03"

Point d'arrivée :

Long. 44°38'04" Lat. 06°05'01"

Communes traversées :
LAYE 05500

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF (voir annexe 9)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Alpes du Sud.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cartographie de la DREAL ne recense pas de zone humide (voir annexe 10)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Laye n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BASOL,BASIAS n'ont donné aucun résultat pour cette recherche.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1,6km des abords du Col Bayard (voir annexe 7).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 800m d'un site NATURA 2000 (voir annexe 6) FR93001511-Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements génèrent environ 3100m ³ de déblai (y compris décapage et destruction de chaussée) et engendrent la mise en œuvre de 2440m ³ de remblai. Une partie de la quantité de déblai est réutilisée en remblai lorsque les caractéristiques techniques sont conformes aux exigences demandées, l'excédent non réutilisable est valorisé dans une décharge agréée. Compte tenu du volume, le projet n'a pas d'impact pour l'environnement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements nécessitent un apport d'environ 2010 m ³ de cloutage en matériaux concassés (100/300) et 170m ³ de remblai (0/200) au-delà des matériaux réutilisables provenant du site. Quant à la structure de chaussée elle nécessite l'apport de grave 0/80, de GNT 0/20 ou 0/31.5, de grave bitume et de béton bitumineux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique a été réalisé en août 2021. L'évaluation des niveaux d'incidences pour les enjeux écologiques avérés sont négligeables.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de Natura 2000 (voir annexe 6).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emprises du projet sont essentiellement situées sur le domaine public (~6950m ²) et conservent l'espace existant de voirie. Néanmoins, une emprise (~5299m ²) est envisagée sur les parcelles agricoles N°: 12, 29, 56, 60, 64, 74 - section cadastrale ZI - de contenance totale :163983m ² .(voir annexes 5 et 8) La négociation sera réalisée par procédure amiable, mais en cas d'échec une Déclaration d'Utilité Publique sera nécessaire. Compte tenu de la faible surface agricole impactée, le projet n'a pas d'impact pour l'environnement et l'activité humaine.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la cartographie des risques, le projet se situe dans : - une zone de sismicité de niveau 3 - aléa modéré, - une zone de gonflement des argiles de niveau faible, - une zone torrentielle de niveau fort. L'espace actuel de la voirie est déjà situé dans ces zones; le projet n'engendre pas de modifications des caractéristiques initiales.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendre temporairement une circulation supplémentaire liée à la réalisation des travaux; mais à terme la capacité du trafic reste identique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendre temporairement du bruit lié à la réalisation des travaux; mais il n'augmentera pas ultérieurement les nuisances sonores, car la capacité du trafic reste identique. Le projet n'engendre donc pas d'impact supplémentaire pour l'environnement et la santé humaine.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre temporairement des vibrations liées à la réalisation des travaux notamment lors du compactage des matériaux. Néanmoins, il ne modifiera pas ultérieurement les caractéristiques existantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage public n'est pas prévu au projet.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La capacité du trafic reste inchangée; le projet n'engendre donc pas d'impact supplémentaire pour l'environnement et la santé humaine.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le système d'assainissement d'eau pluviale reste inchangé; le projet n'engendre donc pas d'impact supplémentaire pour l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les titulaires exécutants les travaux doivent se conformer à la réglementation en vigueur quant à la collecte, au transport, au stockage et à l'évacuation des déchets. En fonction de leur nature, les déchets sont mis en décharge définitive dans différents centres de traitement spécialisés.</p> <p>Ils n'engendrent donc pas de pollution, ni d'impact sur l'environnement.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant le volet paysager, un alignement d'arbres est voué à disparaître au bénéfice d'un dégagement de visibilité pour la sécurité routière.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises situées en terrain agricole représentent un faible pourcentage de la contenance totale de parcelle : -ZI N°12 : ~2208m ² d'emprise soit 6.00% de la contenance initiale 36770m ² -ZI N°29 : ~107m ² d'emprise soit 3.45% de la contenance initiale 3100m ² -ZI N°56: ~209m ² d'emprise soit 0.72 % de la contenance initiale 28850m ² -ZI N°60: ~113m ² d'emprise soit 0.23 % de la contenance initiale 48510m ² -ZI N°64 : ~958m ² d'emprise soit 8.06% de la contenance initiale 11893m ² -ZI N°74 : ~1704m ² d'emprise soit 4.49% de la contenance initiale 37960m ²

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for providing details on measures and characteristics of the project to avoid or reduce significant negative effects on the environment or human health.]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre du projet de modernisation de la RN85, l'aménagement du carrefour a pour objectif d'améliorer le carrefour existant présentant des défauts de sécurité et de fonctionnement. Il permettra d'offrir de meilleures conditions de sécurité pour les usagers, d'améliorer la visibilité et la lisibilité des espaces ; tout en limitant les emprises et en conservant au maximum la chaussée existante. Par ailleurs, le projet n'engendre pas d'augmentation du trafic routier et a peu d'impact sur l'environnement. Au regard des objectifs et des caractéristiques du projet, ainsi que les éléments des chapitres précédents, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXES FACULTATIVES : Annexe 6 : Localisation : projet, site NATURA 2000 Annexe 7 : Localisation : projet, sites inscrits et classés Annexe 8 : Plan des emprises foncières Annexe 9 : Localisation : projet, ZNIEFF, Parc National Annexe 10 : Inventaires des zones humides

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Déplacements et des Infrastructures
Routières et Aéronautiques

Nicolas LAURENT-BROUTY

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

